

Article 31 du Règlement

année. Cette somme est d'autant plus ridicule qu'il en coûtera possiblement plus cher pour administrer le programme, en 1990.

Dans les années passées, monsieur le Président, les emplois créés par les programmes Défi et Jeunesse Canada au travail ont permis à des milliers de jeunes d'Ottawa—Vanier de défrayer leurs études. Si l'oisiveté est la mère de tous les vices, le gouvernement conservateur aurait intérêt à investir cet argent pour occuper et éduquer nos jeunes, ce qui lui éviterait de dépenser des millions de dollars pour résoudre les problèmes de drogues, d'alcool, de vol et autres, causés par l'inaction. Monsieur le Président, il est déplorable en fait que le gouvernement coupe dans ses programmes de jeunesse.

* * *

• (1400)

[Traduction]

LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ—EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, les réductions au Programme Emploi d'été/Expérience de travail qui viennent d'être annoncées vont créer des difficultés aux étudiants qui veulent poursuivre leurs études.

Ce programme prévoit des subventions salariales pour encourager les employeurs dans tous les secteurs à créer des emplois pour les étudiants des écoles secondaires, des collèges et des universités.

L'année dernière, la seule région d'Ottawa—Carleton avait affecté 1,3 million de dollars à ce programme. Cette année, cette somme est réduite de 85 p. 100.

L'année dernière, 79 emplois ont été créés dans la seule région de Carleton—Gloucester. À cause de ces réductions, 91 emplois seulement seront offerts aux étudiants dans le cadre de ce programme dans toute la région d'Ottawa—Carleton.

À une époque où les frais de scolarité connaissent une hausse considérable et où la taxe sur les produits et services va augmenter le prix des livres et des ouvrages de documentation, comment les étudiants auront-ils les moyens de faire des études? Le gouvernement leur refuse des possibilités d'emploi et l'occasion de contribuer à la croissance économique du Canada.

Il abandonne les étudiants en refusant d'investir dans nos jeunes et dans l'avenir de notre pays.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, le comité spécial sur le SIDA a été mis sur pied en mai dernier. Siègent à ce comité des députés représentant les trois partis ainsi que des sénateurs.

Le Comité spécial sur le SIDA regroupe des bénévoles inquiets qui travaillent ensemble, sans tenir compte de leurs divergences politiques, pour trouver une solution à la plus grave pandémie frappant notre société aujourd'hui. Nous formons une association bénévole de parlementaires bien résolus, mais nous nous réjouissons naturellement de la création d'un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat.

Cette semaine, nous tiendrons la première d'une série d'audiences publiques qui nous permettront de faire des recommandations au gouvernement. Le mercredi 7 mars, le docteur Earl Berger et monsieur Ian Sadinsky, auteurs du document intitulé «Working Document for the Development of a National Strategy on HIV Infection and AIDS», témoigneront devant notre comité. Le Comité entendra plus tard, soit le 14 mars, des représentants de la Société canadienne du SIDA.

Le SIDA représente un grave fléau au Canada. On a déjà déployé d'énormes efforts pour traiter les nombreuses questions associées à cette maladie, mais il reste encore beaucoup à faire.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, en 1963, une jeune mère de cinq enfants nommée Linda Macdonald s'est adressée au Dr Ewen Cameron, de l'Institut Allan Memorial de Montréal, pour se faire traiter. Au lieu de cela, elle a été soumise, sans son consentement, à une série d'expériences médicales barbares, y compris 109 traitements électroconvulsivants; elle a été tenue dans un coma médicamenteux et soumise à un enregistrement de confrontation psychique placé sous son oreiller.

Ces projets étaient financés par le gouvernement du Canada, tout comme ils l'ont été au cours des années 50. Linda Macdonald a perdu les 26 premières années de sa vie. Son avocat, Tom Berger, a intenté des poursuites judiciaires en son nom devant la Cour fédérale. Je de-